



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

handicapés

Question écrite n° 68889

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'évolution de carrière des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale. En effet, les examens professionnels requièrent un certain nombre d'années de service effectif, par exemple, pour l'examen de rédacteur territorial, dix années de service. Or il serait juste de permettre aux personnes handicapées de pouvoir présenter l'examen professionnel après cinq années de service effectif, dans la mesure où l'évolution de carrière dans la fonction publique des personnes handicapées ne doit pas nécessairement être alignée sur les conditions des autres fonctionnaires. D'autre part, le régime indemnitaire des personnes handicapées pourrait évoluer, en accordant une prime à tous ces travailleurs qui fournissent le même travail, avec un rendement souvent très satisfaisant. Il souhaite donc connaître l'opinion du Gouvernement sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68889

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 479

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)